

**Rapport de la CoFin sur le préavis N° 3-2020 concernant l'adoption du projet de réaménagement de la traversée du village et de ses abords et une demande d'un crédit de réalisation pour la première étape**

Monsieur le Vice-Président,  
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Commission des Finances s'est réunie le mardi 26 mai 2020. Etaient présents : Madame Barbara Mali de Kerchove, Messieurs Alain Vionnet, Président, Stéphane Jaquet, Vice-président, Marc Châtelain, Pascal Viénet, Cédric Tercier et Roland Rapin (rapporteur).

La CoFin s'est réunie tout d'abord avec la commission ad-hoc, afin de bénéficier de la présentation du projet par les experts, Messieurs Grégoire Monnard et Ghiringhelli pour les mandataires, Monsieur Vallat, chef du bureau technique, et Messieurs les Municipaux Thierry George et Dominique Epp.

La CoFin les remercie pour toutes les informations et explications qui ont pu leur être données. Le présent rapport n'aborde que les questions financières relatives à ce préavis, les questions techniques étant intégrées dans le rapport de la commission ad hoc.

Objet du préavis

Le projet de réaménagement de la traversée du village est sur les rails depuis plusieurs années. Il a fait l'objet de deux crédits d'étude, le dernier en 2016. Après plusieurs allers-retours entre le canton et la commune (trois au total entre 2017 et 2019), des discussions avec certains riverains et plusieurs présentations du projet au Conseil communal et à la population, le projet est passé à l'enquête publique, en juin 2019. Une opposition a été formulée, qui a ensuite été retirée, après discussion entre la Municipalité et la personne opposante.

La Municipalité a décidé de faire adopter l'ensemble du projet, tel que présenté à l'enquête publique. Le cadre du projet est ainsi figé, d'autant plus que la plupart des éléments sont connus. C'est le premier point des conclusions du préavis. En revanche, la totalité du projet a été partagée en 5 secteurs, présentés séparément. Les travaux ne peuvent pas se faire en continu, ils devraient s'étaler sur une dizaine d'années, d'où le choix de demander l'adoption des crédits séparément pour chaque étape. Un commissaire évoque le risque que des secteurs soient modifiés, voire refusés, ce qui pourrait entraîner des incohérences, avec aussi des incidences sur les coûts. Les experts soulignent qu'en cas de modification des secteurs, une nouvelle mise à l'enquête serait nécessaire suivant l'importance de ces modifications.

La Municipalité a en outre estimé qu'il n'était pas possible de présenter un projet de 10 millions de francs, au vu de l'état des finances de la commune et de la prochaine fusion avec Blonay.

Un commissaire demande si des indemnités sont prévues pour les riverains, notamment par rapport au bruit. Les normes ne pouvant pas être respectées totalement, des allègements ont été décidés, que les riverains concernés ont acceptés. Il n'y aura donc pas, par la suite, de versement d'indemnités pour la non-conformité à ces mesures, si le projet est accepté tel que mis à l'enquête. Ce pourrait être le cas si le projet est modifié ou s'il ne peut pas se faire.

Les experts relèvent que si ultérieurement, la volonté de limiter la vitesse à 30 km/h sur cette route cantonale pouvait devenir réalité (le projet initial en 2015), cela serait possible à partir du projet présenté, sans induire avoir à réaliser des aménagements importants (donc coûteux).

## Séance CoFin

Dans un deuxième temps, la CoFin s'est retirée pour siéger seule, en présence de Monsieur le Syndic Alain Bovay, responsable des finances, et de Monsieur Stéphane Roulet, boursier communal. Monsieur le Municipal Thierry George a également rejoint la CoFin en cours de séance. Nous les remercions de leurs explications.

Le budget de la première étape s'élève à CHF 2,8 Mio, dont près de CHF 800'000 concernent des comptes affectés (eau claire et eau potable). Une estimation prudente des subventions nous permet d'espérer un montant de CHF 145'000. Un retour de péréquation est également attendu pour autant que le budget émarge au ménage communal en une fois. C'est en tout cas ce que prévoit la réglementation actuelle sur la péréquation. Une réforme de la péréquation est toutefois en cours et on ne peut pas garantir qu'il en ira de même dans la nouvelle mouture.

Grâce à une bonne évolution financière ces deux-trois dernières années, la marge d'autofinancement atteint aujourd'hui 4 millions de francs. C'est le montant que la commune peut investir sans avoir à recourir à l'emprunt. Cela permet d'aborder ce genre de projet avec un peu moins de craintes sur les finances communales.

Pourquoi demander d'adopter l'entier du projet mis à l'enquête publique, mais limiter la demande de crédit uniquement à une étape ? En l'état, nous n'avons pas tous les détails du projet (technique et financier), comment se déterminer en connaissance de cause ? La Municipalité demande l'adoption de l'entier du projet pour ne pas le saucissonner. Il a été accepté par le canton et par les riverains. Pour l'octroi des crédits, la Municipalité présente chaque étape séparément : Cela permet de mieux maîtriser les conditions de marchés publics. Peu d'entreprises pourraient soumissionner aujourd'hui pour des travaux qui ne seraient pas réalisés avant plusieurs années. Cela permet aussi de faire évoluer le projet pour intégrer les innovations et s'adapter aux nouvelles normes.

Un commissaire relève que l'endettement de la commune est élevé et que ce nouvel investissement pourrait avoir un impact non négligeable sur le taux d'imposition. Il pourrait aussi être très mal perçu par la population dans le cadre de la fusion, causant un déséquilibre entre Blonay et St-Légier au niveau financier. Le Syndic relève que l'investissement est planifié depuis longtemps et qu'il a été intégré dans l'analyse du groupe de travail sur la situation financière des deux communes en cas de fusion. St-Légier a encore une marge importante jusqu'au plafond d'endettement, ce qui n'est pas le cas pour Blonay, raison pour laquelle la commune a dû demander au canton l'autorisation de relever ce plafond. Les conseillers communaux des deux communes sont informés de ces investissements. Il n'est donc pas question de reporter le projet après la fusion.

A noter que l'endettement a augmenté au cours du printemps, pour que le ménage communal puisse disposer de liquidités suffisantes.

Concernant la première étape, les soumissions sont déjà rentrées. Le choix a porté en premier lieu sur des entreprises régionales et locales, même si, dans un marché ouvert, il est impossible de donner la priorité aux entreprises locales. Le choix a été fait entre 7 entreprises. Sur demande d'un commissaire, le Syndic précise qu'une bonne partie des travaux prévus dans cette première étape doivent être faits. Ils représentent un montant de 1,8 millions de francs.

La coordination avec le projet « COOP » est évoqué : la procédure est terminée. Le projet pourra donc aller de l'avant. Il aura certainement un impact sur les travaux de la route, mais une coordination est possible.

Un commissaire s'inquiète du luxe de certains éléments, notamment les WC publics. Le Syndic relève toutefois qu'il faut qu'ils soient intégrés dans le bâti existant. De plus, leur entretien sera performant et permettra de les garder propres. Surtout qu'il y a du passage (promeneurs, travailleurs).

Un commissaire se demande si la nouvelle situation économique ne va pas avoir un impact négatif sur les rentrées fiscales, avec un risque pour la santé financière de la commune. Il est certes difficile de faire une estimation de l'impact de la crise économique, mais les collectivités publiques doivent assurer les investissements, pour éviter que la crise ne s'aggrave encore.

### Délibérations de la CoFin

Deux avis s'expriment :

- Pour 10 millions de francs, les modifications apportées aux nuisances (bruit surtout) et à la mobilité en général sont faibles. Peu est fait pour la mobilité douce. Le projet ne tiendrait pas assez compte des changements en cours et à venir en terme de mobilité. Il n'y a aucune vision globale de la mobilité, malgré les projets adoptés et présentés ces dernières années (Boulingrins, Chenalettaz, rte des Deux-Villages). Un plan de mobilité serait indispensable pour relier ces projets

- Le projet est important pour le village. Il y aurait beaucoup à perdre de ne pas lancer ce projet maintenant, afin de bénéficier des retours de la péréquation. De plus, c'est un bon projet. Il répond aux critères posés par le canton et il y a de nombreux éléments positifs dans les aménagements qui seront mis en place.

### Conclusions

Au vu de ce qui précède et après délibération, les membres présents de la CoFin acceptent le préavis, par 4 oui, 2 abstentions et un avis contraire, et proposent au Conseil communal d'approuver les conclusions du préavis N° 3-2020, sous réserve des conclusions de la commission ad-hoc, à savoir :

- adopter le projet routier soumis à l'enquête publique du 7 juin au 8 juillet 2019 ;
- accorder à la municipalité un crédit de CHF 2'828'000.00 au maximum pour entreprendre les travaux de la première étape ;
- Autoriser la municipalité à signer tous les documents nécessaires ;
- autoriser la municipalité à classer les interpellations, postulats et motions ;
- autoriser la municipalité à encaisser les différentes subventions ;
- financer la dépense par l'emprunt si nécessaire ;
- amortissements, selon point 10 du préavis.

Pour la CoFin :

Le président



Alain Vionnet

Le rapporteur



Roland Rapin